



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: meilleure efficace

Pays: Angleterre et pays de Galles

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Fourniture de formations aux juges et aux procureurs conjointement avec d'autres professions
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Lorsqu'il s'avère que le travail des juges et des procureurs ne saurait être examiné séparément, puisqu'il peut être lié à toute une série d'autres professions, juridiques ou non, certaines institutions de formation insistent sur la valeur ajoutée d'une formation dispensée à un public combiné.</p> <p>Cette approche est considérée comme très fructueuse, compte tenu de sa valeur ajoutée pour chaque groupe cible de participants, lesquels peuvent ainsi voir comment un processus donné se déroule du point de vue d'une autre profession. Cela permet à tous les acteurs, qu'ils soient ou non du domaine judiciaire, de comprendre et de mieux connaître l'administration de la justice dans son ensemble.</p> <p>En Angleterre et au pays de Galles, les juges du collège judiciaire et les spécialistes autres que les juges (spécialistes médicaux et financiers) suivent des formations communes au tribunal de la sécurité sociale et des pensions alimentaires pour les enfants, qui dispense également des formations en tandem. Cela permet aux prestataires de formations d'utiliser des exemples spécifiques à ces domaines de travail, afin de permettre une discussion réaliste et détaillée, tant au niveau juridique que sur le sujet particulier.</p> <p>Les sujets factuels complexes pour lesquels des connaissances spécialisées sont nécessaires peuvent être expliqués et interprétés par les membres spécialistes, tandis que les juges apportent leurs connaissances juridiques aux études de cas, de manière à pouvoir étudier les nouvelles lois, à en discuter et à les intégrer dans les thèmes</p>

	<p>spécialisés.</p> <p>Il est estimé que si cette méthode est efficace, c'est parce qu'elle encourage une relation plus étroite entre les juges et les membres n'exerçant pas une profession juridique, ainsi qu'une meilleure compréhension et un plus grand respect des compétences que chaque discipline professionnelle apporte au tribunal. Cette pratique alimente les expériences positives du tribunal des deux côtés de la table, étant donné qu'un bon travail d'équipe donnera de meilleurs résultats, au niveau tant de l'efficacité des audiences que de l'expérience des utilisateurs. Elle est à présent considérée comme étant l'approche de la formation appropriée dès que possible. En effet, lorsque des membres de différentes disciplines professionnelles participent ensemble à une audience au tribunal, il semble désormais incongru d'envisager une formation totalement séparée.</p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Collège judiciaire (<i>Judicial College</i>) Ministère de la justice, 102 Petty France Londres SW1H 9LJ Royaume-Uni Téléphone: + 44 203 334 0700 Fax: + 44 203 334 5485 Courriel: magistrates@judiciary.gsi.gov.uk Site internet: http://www.judiciary.gov.uk/training-support/judicial-college</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Les institutions de formation pourraient, dans certaines circonstances, souhaiter envisager de transférer le système décrit ci-dessus, qui peut être qualifié de MEILLEURE PRATIQUE, si elles sont habilitées à organiser des activités de formation destinées à d'autres professions que la leur ou en partenariat avec d'autres institutions nationales.</p>
<p>Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «<i>Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs</i>», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)</p>	